

Commune de Conliège

Compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 3 juin 2020

Participants : Jérôme CORDELLIER, maire, Jean-Claude ROUSSEL, Florence RESTELLI, Karine PETITJEAN, adjoints, Jean-David FANI, conseiller municipal délégué, Emilie BERGOT, Laurent BREMOND, Benjamin CHAILLON, Christelle DEHUT, Audrey DAHY-DENEGNAN, Denis DUPERRON, Marion ETIENNE, Noëlle HERBIN, Georges LAMBERT, Nicolas LOYANT, conseillers municipaux

secrétaire : Nicolas LOYANT

ouverture de la séance à 20h25

Jérôme CORDELLIER excuse l'absence de Dominique PERNOT, secrétaire de mairie, pour raison médicale.

1) **Formation des commissions communales et participation aux commissions d'ECLA**

Jérôme CORDELLIER indique que la participation aux commissions d'ECLA sera examinée au cours d'un prochain conseil après l'installation du conseil communautaire d'ECLA prévue le 16 juillet. Il propose la mise en place de 5 commissions communales :

- **avenir et développement** : intercommunalité, plan local d'urbanisme, urbanisme, cadastre, suivi des projets, programme local de l'habitat, opération programmée d'amélioration de l'habitat, relation avec le Conseil départemental et le Conseil régional
- **vie quotidienne** : entretien des bâtiments, suivi des travaux, environnement, sécurité des voies publiques, stationnement, fleurissement, assainissement, réseau d'eau, défense incendie, location des logements, gestion de l'activité technique de la commune.
- **communication** : animation, relations avec les associations, bulletin municipal, accueil des nouveaux conliégois, maintenance du site internet de la commune, réseaux sociaux
- **finances et administration communale** : préparation et suivi du budget, suivi de la trésorerie et de situation financière de la commune, gestion des ressources humaines
- **affaires sociales** : Centre communal d'action sociale, cantine, école, TAP, suivi des personnes âgées, des personnes en difficulté, solidarité

Le conseil municipal, à l'unanimité, valide cette proposition.

Le conseil municipal, à l'unanimité, a désigné les membres suivants :

Commission avenir et développement :

Responsable : Jean-Claude ROUSSEL

Adjoint : Nicolas LOYANT

Membres : Emilie BERGOT, Laurent BREMOND, Benjamin CHAILLON, Denis DUPERRON, Jean-David FANI

Commission vie quotidienne :

Responsable : Jean-Claude ROUSSEL

Adjoint : Georges LAMBERT

Membres : Emilie BERGOT, Laurent BREMOND, Audrey DAHY-DENEGNAN, Denis DUPERRON, Jean-David FANI, Noële HERBIN

Sous-commission voie verte, forêt, affouages, chemins de randonnée :

Responsable : Denis DUPERRON

membres : Emilie BERGOT, Laurent BREMOND, Audrey DAHY-DENEGNAN

Sous-commission patrimoine et cimetière :

Responsable : Georges LAMBERT

membres : Jean-David FANI, Noële HERBIN, Florence RESTELLI

Commission communication :

Co-responsables : Audrey DAHY-DENEGNAN et Noële HERBIN

Membres : Benjamin CHAILLON, Christelle DEHUT, Denis DUPERRON, Marion ETIENNE, Georges LAMBERT, Florence RESTELLI

Commission finances et administration communale :

Responsable : Karine PETITJEAN

Adjoint : Jean-David FANI

Membres : Emilie BERGOT, Benjamin CHAILLON, Georges LAMBERT, Nicolas LOYANT

Commission affaires sociales :

Responsable : Florence RESTELLI

Adjointe : Marion ETIENNE

Membres : Laurent BREMOND, Benjamin CHAILLON, Audrey DAHY-DENEGNAN, Nicolas LOYANT, Karine PETITJEAN

La commission des affaires sociales sollicitera les associations représentatives pour la désignation de leurs représentants au Centre communal d'action sociale (CCAS).

2) Désignation des délégués de la commune dans les organismes extérieurs

Le conseil municipal, à l'unanimité, a désigné les membres suivants :

Espace communautaire Lons Agglomération (ECLA) :

délégué : Jérôme CORDELLIER

suppléant : Jean-Claude ROUSSEL

Syndicat intercommunal d'assainissement de l'Agglomération Lédonienne (SIAAL) :

délégué : Jean-Claude ROUSSEL

suppléante : Florence RESTELLI

Syndicat mixte d'énergies, d'équipements et de e-communication du Jura (SIDECE) :

délégué : Jérôme CORDELLIER

Syndicat intercommunal de collecte et de transport des ordures ménagères (SICTOM) :

déléguée : Florence RESTELLI
suppléant : Jean-David FANI

Syndicat intercommunal optionnel pour l'Agglomération Lédonienne (SICOPAL) :
déléguée : Florence RESTELLI
suppléante : Marion ETIENNE

Association insertion réinsertion (AIR) :
déléguée : Emilie BERGOT
suppléante : Florence RESTELLI

Sécurité routière :
délégué communal : Georges LAMBERT

Correspondante défense : Karine PETITJEAN

CLUSTER JURA :
délégué : Jérôme CORDELLIER
suppléant : Jean-David FANI

Association des communes forestières du Jura :
délégués : membres de la sous-commission voie verte, forêt, affouages, chemins de randonnée

3) Election des membres de la commission communale d'appel d'offres

Le conseil municipal, à l'unanimité, a élu les membres suivants :
Jérôme CORDELLIER, Jean-Claude ROUSSEL, Karine PETITJEAN, Audrey DAHY-DENEGNAN, Jean-David FANI, Georges LAMBERT, Nicolas LOYANT

4) Désignation des membres de la commission communale des impôts directs

Le conseil municipal, à l'unanimité, a désigné les membres suivants :
Jérôme CORDELLIER, Karine PETITJEAN, Jean-David FANI, Laurent BREMOND, Christelle DEHUT, Denis DUPERRON, Marion ETIENNE, Georges LAMBERT, Nicolas LOYANT, Emilie BERGOT, Florence RESTELLI, Jean-Claude ROUSSEL

5) Indemnité du maire et des adjoints

Jérôme CORDELLIER propose de fixer les indemnités mensuelles du maire et des adjoints selon les montants fixés aux articles L. 2123-23 et L. 2123-24 du code général des collectivités territoriales :

- pour le maire : 40,3% de l'indice brut terminal de la fonction publique soit 1567,43 €
- pour les adjoints : 10,7% de l'indice brut terminal de la fonction publique soit 416,17 €

Jérôme CORDELLIER propose également de confirmer la désignation et de fixer l'indemnité mensuelle du conseiller municipal délégué à la moitié du montant de l'indemnité des adjoints au taux de 5,35% de l'indice brut terminal de la fonction publique soit 208,08 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité cette proposition.

6) Délégations d'attribution du Conseil municipal au maire et aux adjoints

Jérôme CORDELLIER donne lecture de l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales qui énumère limitativement les attributions qui peuvent être déléguées par le conseil municipal au maire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de déléguer au maire l'ensemble des attributions énumérées à l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales.

D'une manière générale, le maire s'engage à ne faire usage de ses prérogatives hors consultation du conseil qu'en cas d'urgence ou de nécessité de service public et d'en informer systématiquement les membres du Conseil municipal dès la séance suivante. Le principe de l'action collective et transparente étant au cœur du mode opérationnel de l'équipe municipale.

7) Réflexion à propose de l'entretien de jardins non entretenus

Jérôme CORDELLIER indique que pendant la période de confinement dans le cadre de la crise sanitaire, des jardins n'ont pas été entretenus du fait que leurs propriétaires n'étaient pas présents et ne pouvaient se déplacer pour venir les entretenir. Il propose au conseil municipal d'engager une réflexion à ce sujet.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve cette proposition et mandate la commission vie quotidienne pour engager une réflexion à ce sujet.

8) API Cité : décision de principe pour engager cette démarche

Jérôme CORDELLIER présente la démarche API Cité. Il s'agit d'une démarche volontaire de soutien à l'apiculture par les municipalités à travers la mise en œuvre d'action de sensibilisation, de préservation de la biodiversité en faveur des insectes pollinisateurs et de l'apiculture.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité l'engagement de la commune dans cette démarche.

9) Création, mise en place d'une journée citoyenne

Noële HERBIN propose l'organisation d'une journée au cours de laquelle les conseillers municipaux et les citoyens de Conliège pourraient s'investir sur des activités collectives (fleurissement par exemple).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve cette proposition et mandate la commission vie quotidienne pour engager une réflexion à ce sujet.

10) Préparation de l'organisation de la cérémonie du 11 juillet prochain

Jean-Claude ROUSSEL présente l'organisation de la cérémonie de commémoration du 11 juillet en mémoire des jeunes conliégeois rafés et envoyés en déportation. La cérémonie aura lieu le samedi 11 juillet à 19h en présence des porte-drapeaux et de la fanfare conliégeoise. Des dépôts

de gerbes auront lieu place du 11 juillet, à Notre-Dame de Lorette, au cimetière et à la stèle située route de Revigny. La population sera invitée.

Jean-Claude ROUSSEL, Karine PETITJEAN et Noële HERBIN représenteront le conseil municipal à cette cérémonie.

11) Questions diverses

Jérôme CORDELLIER informe le conseil municipal que le conseil communautaire d'ECLA sera installé le 16 juillet.

Karine PETITJEAN informe le conseil municipal que le budget est en cours de préparation, il sera prêt fin juin et devra être adopté par le conseil municipal avant le 31 juillet.

L'association des amis de la Percée conliégeoise, organisatrice de séances de Qi Gong a sollicité la commune pour disposer d'un lieu abrité pour 8 personnes, sous le préau dans la cour de l'école ou dans le jardin sous la salle des fêtes. Compte-tenu de l'organisation actuelle de l'école et du dispositif de garde d'enfants dans la salle des fêtes dans le cadre des mesures liées à la crise sanitaire, le conseil municipal propose d'orienter l'association vers l'abri du Saugeois.

Noële HERBIN demande si la commune pourrait adhérer au Centre d'information sur les droits des femmes et des familles (CDIFF) du Jura. Jérôme CORDELLIER indique que ce sujet pourra être mis à l'ordre du jour d'une prochaine réunion du conseil municipal.

La prochaine réunion du conseil municipal aura lieu le jeudi 9 juillet à 20h.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h38.

Le maire
Jérôme CORDELLIER

